



Argent prêté non remboursé

Par Kouen

Bonjour,

En couple depuis 3 ans avec cette personne de double nationalité marocaine (lieu de naissance) et française (eu de son 1er mariage). Cette personne a eu des difficultés financières et m'a demandé de l'aide.

Chaque mois, chaque semaine, chaque jours même, il fallait que je lui prête de l'argent pour rembourser des impayés, des crédits, financer des opérations médicales, payer le tribunal, des amendes, l'emprunt de sa maison, ses médicaments, etc...

A chaque fois, à la dernière minute ce qui me mettait la pression, d'une part par le manque de temps et d'autre part par ses paroles: "tu es mon homme, tu dois m'aider, si tu ne le fais pas c'est que tu ne m'aimes pas".

Dans un 1er temps, je me suis fait virer de ma banque.

Au début, c'était de petites sommes 50, 100, 200. Puis 500, 1000, 5000, jusqu'à 15000?.

Je lui ai tout prêté, vider mes livrets, mon compte perso et pro, fait des crédits pour pouvoir l'aider et prouver mon amour.

Le soucis c'est que maintenant c'est moi qui suis endettés, beaucoup d'impayés, etc... Harcèlement de la banque.

Maintenant que je peux plus rien payer, elle me dit que je lui tourne le dos et elle me fait culpabiliser en me disant qu'elle n'est rien à mes yeux.

Je souhaiterai savoir quels recours, démarches pour récupérer mon argent et sortir de cette spirale infernale.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour pouvoir être remboursé des sommes que vous avez données de votre plein gré, il vous faut une reconnaissance de dettes. Sinon c'est quasiment impossible de récupérer quoi que ce soit.

D'autre part sauf à démontrer un abus de faiblesse, et donc votre propre vulnérabilité en demandant une mise sous curatelle, vous ne pourrez pas sortir de cette situation d'emprise psychologique.

C'est peut être une solution : un dossier de surendettement ou une mise sous curatelle bloquera vos possibilités de continuer à "aider" cette personne... qui si elle est surtout intéressée par votre argent ne tardera pas à déguerpir.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous n'avez pas de problème médical altérant vos facultés psychiques (maladie psychiatrique, dépression ou autre) la seule issue sera de prouver que vous avez prêté et non donné cet argent. Sans reconnaissance de dettes signée de votre compagne il va falloir voir avec un avocat si vous avez de quoi étayer ce dossier.

Parlez de ce problème à votre médecin traitant, vous êtes entré dans une forme de dépendance psychologique.

Mais juridiquement il n'est pas interdit de réclamer de l'argent à ses proches, et il vous appartenait de dire "non" (sauf si vos facultés intellectuelles étaient altérées par une maladie).

Donc il vous faut voir un médecin et un avocat. Le médecin pour vous aider à sortir de ce cycle néfaste, et l'avocat pour voir comment il serait possible d'agir sur le plan juridique.

Si vous avez un problème médical altérant vos facultés, demandez une mesure de protection après avoir pris l'avis de votre médecin :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155[url]

Par Kouen

Bonjour et merci pour vos réponses.

YAPASDEQUOI:

J'ai essayé la reconnaissance de dettes mais à chaque fois que j'aborde le sujet, ça part en dispute. Elle me dit par exemple: bonjour la confiance, c'est comme ça que tu m'aimes?

Elle a déjà déguerpî, apparemment elle va se remarier avec son ex (millionnaire, frère de ministre, qui a les bras très long, et qui m'a fait sous-entendu des menaces)

Isadore:

Je suis peut-être en dépression mais c'est dur à prouver.

J'ai tout les relevés bancaires pour prouver les virements, la seule chose que je ne pourrais pas prouver c'est la liquidité.

Je suis une personne qui ne sait pas dire non par peur de blesser ou de se disputer. plusieurs fois je lui en ai parler, qu'à ce rythme là, je ne pourrais plus rien payer mais ça finissait toujours en dispute.

Quel genre d'avocat me conseillez vous? dois-je portais plainte pour abus de faiblesse, de confiance, de mise sous pression et de menaces?

Par yapasdequoi

Pour porter plainte, vous n'avez pas besoin d'un avocat.

Par contre vous avez versé de l'argent de votre plein gré, et ne démontrez pas une altération de vos facultés, ce sera compliqué à argumenter.

Par Isadore

L'existence d'une dépression se prouve par le diagnostic d'un médecin et le contenu du dossier médical.

Demandez au médecin qui vous suit s'il pense que vous avez besoin d'une curatelle.

Je suis une personne qui ne sait pas dire non par peur de blesser ou de se disputer. plusieurs fois je lui en ai parler, qu'à ce rythme là, je ne pourrais plus rien payer mais ça finissait toujours en dispute

Le fait que vous ne "sachiez pas dire non" ne vous rend pas en soi incapable de gérer vos biens à votre guise. Cela veut aussi dire que vous êtes présumé responsable de vos actes, et cela veut dire que si vous décidez de donner de l'argent à quelqu'un c'est présumé être votre droit et votre choix.

Avant de voir un avocat, voyez votre médecin. Les possibilités d'action ne seront pas les mêmes selon votre état de santé. En plus de l'éventuelle dépression, vous avez peut-être un trouble psychique altérant votre discernement.

Ici la question n'est pas de prouver que vous avez remis des fonds à votre compagne, mais qu'il s'agissait de prêts et pas de cadeaux. Il vous appartiendrait de prouver qu'il s'agit de prêts. C'est un avocat civiliste qui pourrait vous donner un avis sur le sujet.

Mais si vos facultés intellectuelles sont dégradées, il est possible d'envisager soit une plainte pour abus de faiblesse, soit une annulation de ces transaction à cause de votre incapacité à y consentir.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Arnaque, abus de faiblesse, difficile de vous guider. Un avocat saura le faire mieux que quiconque ici.

Bon courage